



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
20/03/2023

Date de publication :  
28/03/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 17  
Présents : 10  
Excusés-représentés : 2  
Votants : 12  
Excusés : 5  
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Typhaine, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 mars 2023.

#### **Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17**

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, Mme MASUREL Anne, M LEFEBVRE Francis, Mme NOMBERG Michèle, M DEBLOOS Laurent, Mme VANDENBULCKE Christine, Mme LIMOSIN Francine, Mme HUREZ Francine, Mme VERGOTEN Nicole, Mme THAON Maryse.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Était excusés et représentés** : M DELVAL Claude (procuration à Mme MASUREL Anne), M LOYER Gérard (procuration à M DEBLOOS Laurent)

**Était excusés** : Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme DELORY Claire, M VANDRIESSCHE Patrick, M FRERE Olivier, M GARBER Yvan

**Secrétaire de séance** : Mme VERGOTEN Nicole

**N° du registre des délibérations : 3/2023**

**Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022**

L'instruction budgétaire et comptable impose que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice achevé soit affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section de d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Compte tenu que le CCAS a un excédent de financement en investissement.

Compte tenu que les besoins du CCAS s'orientent sur le fonctionnement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE avec 11 voix pour et 1 abstention (Mme THAON membre nouvellement nommé)**

Le Conseil d'Administration,

**DECIDE** d'affecter la totalité des résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le budget primitif 2023 comme suit :

- Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 1 267.67 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**

**LA PRESIDENTE,**

**N. VERGOTEN**

**D. GANTIEZ**